

Conseillers en exercice :	77	L'an deux mille vingt-quatre, le huit juillet, à dix-neuf
Présents :	56	heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance
Absents excusés :	14	ordinaire à la salle des Conférences du Rozier Coren à
Pouvoirs :	7	Saint-Flour, après convocation légale en date du 2 juillet
Votants :	63	2024, sous la Présidence de Madame Céline CHARRIAUD.

Présents :

MME Agnès AMARGER, M. Didier AMARGER, MME Annie ANDRIEUX, MME Béatrice ANTONY, M. Frédéric ASTRUC, MME Nicole BATIFOL, MME Sophie BENEZIT, M. Jean-Paul BERTHET, MME Marina BESSE, M. Gilles BIGOT, M. Jean-Luc BOUCHARINC, MME Sylvie VAISSADE, M. Jean-Marc BOUDOU, MME Céline CHARRIAUD, M. Pierre CHASSANG, MME Yolande CHASSANG, M. Marcel CHASTANG, M. Gilbert CHEVALIER, M. Guy CLAVILIER, M. Bernard COUDY, M. Gérard COURET, M. Philippe DE LAROCHE, M. Frédéric DELCROS, M. Philippe DELORT, M. Gérard DELPY, MME Ghislaine DELRIEU, M. Philippe ECHALIER, M. Christian GENDRE, MME Olivia GUEROULT, MME Martine GUIBERT, M. Jean-Pierre JOUVE, MME Annick MALLET, M. Philippe MATHIEU, M. Bernard MAURY, M. Jean-Marie MEZANGE, M. Guy MICHAUD, M. Daniel MIRAL, M. Jean-Jacques MONLOUBOU, M. Gérard MOULIADE, M. Louis NAVECH, M. René PELISSIER, M. Jean-Luc PERRIN, M. Loïc POUDEROUX, M. Marc POUGNET, M. Jean-Claude PRIVAT, M. Bernard REMISE, MME Bernadette RESCHE, M. Jean-Paul RESCHE, MME Jeanine RICHARD, MME Patricia ROCHÉS, M. Michel ROUFFIAC, M. Robert ROUSSEL, M. Serge TALAMANDIER, MME Maryline VICARD, M. Christophe VIDAL, M. David VITAL.

Absents excusés :

MME Pierrette BEAUREGARD, M. Hervé VIGIER, M. Richard BONAL, M. Claude BONNEFOI, M. Joël BRUN, M. Vital GENDRE, M. Éric GOMESSE, MME Nadine JANVIER, MME Nathalie LESTEVEN, M. Christian RISS, MME Sylvie PORTAL, M. Pascal POUDEVIGNE, M. Olivier REVERSAT, M. Pierre SEGUIS.

Pouvoirs :

M. Éric BOULDOIRES donne pouvoir à M. Jean-Pierre JOUVE
MME Bonnie DELEPINE donne pouvoir à MME Annick MALLET
M. Jérôme GRAS donne pouvoir à M. Frédéric DELCROS
M. Adrien LAMAT donne pouvoir à M. Marc POUGNET
MME Marine NEGRE donne pouvoir à M. Jean-Claude PRIVAT
MME Emmanuelle NIOCEL JULHES donne pouvoir à M. Jean-Luc PERRIN
MME Marie PETITIMBERT donne pouvoir à MME Maryline VICARD

M. Loïc POUDEROUX a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

La Présidente certifie qu'un extrait de la présente délibération sera publié sous format électronique sur le site internet de Saint-Flour Communauté le **12 JUIL. 2024**, conformément à l'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 et au décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements.

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture du Cantal, le **12 JUIL 2024**

Tout recours contentieux à l'encontre de la présente délibération doit être déposé, dans un délai de deux mois à compter de son affichage, auprès du Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND.

La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

OBJET : FONDS DE CONCOURS INTERCOMMUNAUX – ATTRIBUTION A TITRE EXCEPTIONNEL A LA COMMUNE DE SAINT-FLOUR POUR LE CENTRE DE FORMATION « CAMPUS »

RAPPORTEUR : Madame Martine GUIBERT

Vu le projet de requalification d'une partie du site du collège la Vigière à Saint-Flour, pour la création d'un centre de formation, qui sera géré par la Chambre de Commerce et d'Industrie du Cantal ;

Rappelant que la propriété de cette partie du collège, inoccupée depuis plusieurs années, a été transférée par le Département à la commune de Saint-Flour ;

Rappelant que cette opération est inscrite dans le projet de territoire 2021-2026 de Saint-Flour Communauté ;

Vu la délibération du conseil municipal de Saint-Flour n°29/01/2024-09 en date du 29 janvier 2024 relative à l'approbation du plan de financement de cette opération et la sollicitation d'une aide financière auprès de l'Etat, de la Région, du Département et de Saint-Flour Communauté ;

Considérant qu'au vu de l'intérêt de cette opération en termes d'attractivité des jeunes et de nouvel équipement pour les entreprises, Saint-Flour communauté peut apporter un fonds de concours à hauteur de 10% de son coût estimé à 1 090 674.50 € H.T., soit une aide communautaire prévisionnelle maximum de 109 067.45 € ;

Précisant que conjointement, un projet de résidence Habitat jeunes actifs est en cours de réalisation par Polygone SA d'HLM dans le même bâtiment, dans le cadre d'une convention de co-maîtrise d'ouvrage ;

Vu l'avis favorable du bureau exécutif en date du 5 février 2024 ;

Etant rappelé que le montant des fonds de concours attribués par délibération de Saint-Flour Communauté est un montant prévisionnel maximum et qu'il est ajusté à la baisse le cas échéant au regard du montant définitif des travaux ;

Précisant que les crédits nécessaires au versement de ces fonds de concours sont inscrits au budget primitif 2024 ;

Vu l'avis favorable du bureau exécutif consulté par voie dématérialisée en date du 20 juin 2024 ;

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,

- ↓ **DECIDE DE DONNER un avis favorable pour soutenir la création, par la Commune de Saint-Flour, d'un centre de formation à SAINT-FLOUR ;**
- ↓ **DECIDE D'ATTRIBUER à la commune de Saint-Flour un fonds de concours prévisionnel correspondant à 10% du coût estimé des travaux d'un montant de 1 090 674.50 €, soit un montant maximum de 109 067.45 € ;**
- ↓ **AUTORISE Madame le Président à signer tout document nécessaire à l'aboutissement de cette démarche.**

POUR : 63 VOIX

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an susdits, et les membres présents ont signé au registre,

La Présidente,

Céline CHARRIAUD

Le secrétaire de séance,

Loïc POUDEROUX

Accusé de réception en préfecture
015-200060660-20240708-DELIB2024-189-DE
Date de télétransmission : 12/07/2024
Date de réception préfecture : 12/07/2024